

AFFAIRE N°50 - Création d'un poste de régisseur d'avances.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le paiement des salaires du personnel "Journalier" est effectué jusqu'à présent par un Agent désigné par le Maire.

L'augmentation continuelle des journaliers, d'une part, et le relèvement des salaires, d'autre part, font que cet Agent est appelé à manipuler chaque mois des sommes de plus en plus considérables. C'est pourquoi, je vous propose de créer un poste de Régisseur d'avances.

La carrière et la grille indiciaire seront calquées sur celles d'un Receveur placier.

Les crédits seront prévus au chapitre 931 - article 610 du Budget 1975.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x